BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1624

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

531 072 353 RCS Nanterre.
LYMED.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 13, Rue de Plaisance, 92250 La Garenne-Colombes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MEDISOL Société par actions simplifiée Au capital de : 60 000,00 EUR Siège social 13 Cours Valmy Tour Pacific Hall Ouest 92800 Puteaux N ° RCS 532 991 585 RCS Nanterre, est société absorbante LYMED Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 13 Rue de plaisance 92250 La Garenne-Colombes N° RCS 531 072 353 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société LYMED dont la transmission à la Société MEDISOL est prévue : - actif : 39.079 euros - passif : 4.824 euros - actif net : 34.255 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à 1 action de la Société LYMED pour 3 actions de la Société MEDISOL. Pour rémunérer cet apport, la société MEDISOL procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 30.000 euros par émission de 3.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune qui seront attribuées à l'associé unique de la Société LYMED, pour le porter de 60.000 euros à 90.000 euros. Du fait de la détention par la Société LYMED de 50% des actions de la Société MEDISOL, cette dernière auto-détiendra, à l'issue de la Fusion, 3.000 de ses actions. En conséquence, il sera demandé aux associés de réduire le capital de la Société MEDISOL par voie d'annulation des actions auto-détenues à hauteur d'un montant de : 3.000 actions x 10 euros = 30.000 euros. Le capital social de la Société MEDISOL sera ainsi diminué d'un montant de 30.000 euros, pour être ramené de 90.000 euros à 60.000 euros, divisé en 6.000 actions de 10 euros de valeur nominale. La valeur nominale des actions apportées étant égale à la valeur d'apport de ces actions, aucun écart n'est constaté. 3) Montant prévu de la prime de fusion : 4.255 euros. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er avril 2024. Date du projet : 29/05/2024 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 29/05/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société LYMED et au nom de la société MEDISOL.